

**Date de convocation :**  
7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de M. Stéphane MOREL, Maire de Tréguennec.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 7  
Nb de procurations :  
Nb de votants : 11

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Jean-Jacques XUEREB, Monsieur Bruno CLECH, Madame Anne-Sophie PERHIRIN, Madame Edith DENMAT, Monsieur Claude BOUCHER, Monsieur Raymond JAOUEN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Pascal LAUTREDOU à Monsieur Jean-Jacques XUEREB, Monsieur Arnaud DUMORTIER à Monsieur Bruno CLECH, Monsieur Rémy DURAND à Monsieur Claude BOUCHER, Madame Coren POINOT à Monsieur Anne-Sophie PERHIRIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bruno CLECH.

## Approbation du conseil municipal du 3 juin 2022

Le compte rendu du conseil du 3 juin 2022 est approuvé, à l'unanimité.

### Demande d'autorisation pour ajouter un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 2 sur le budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### 1. Décision modificative n° 2 sur le budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'inscription de crédits en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le budget principal 2022 comme suit :

Désignation	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D-21318 Constructions - Autres bâtiments publics	- 3 500,00 €	
D-1641 Emprunts en euros		+ 3 500,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>- 3 500,00 €</b>	<b>+ 3 500,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-6068 Autres matières et fournitures	- 1 500,00 €	
D-66111 Intérêts réglés à l'échéance		+ 1 500,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 1 500,00 €</b>	<b>+ 1 500,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>- 5 000,00 €</b>	<b>+ 5 000,00 €</b>

VOTE DU CONSEIL			
Décision modificative n° 2 sur le budget principal	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

## 2. Budget principal : souscription d'un emprunt

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de financer les investissements 2022, et en particulier la revitalisation du bourg, il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 120 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été contactés : la Banque Postale, la Caisse d'Epargne, la Banque des territoires et le Crédit Mutuel de Bretagne qui est la seule banque à faire une proposition de prêt à taux fixe aux conditions suivantes :

- Montant : 120 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 2,20 %
- Durée : 15 ans
- Amortissement : fixe
- Échéances : constantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les conditions financières de la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne,

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL			
Souscription d'un emprunt	Pour	Contre	Abstention
	11	0	0

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

### Ecole publique des 3 galets : changement de direction

Deux nominations de professeurs d'école sont désormais officielles pour l'EPPU (Ecole Primaire Publique) de Tréguennec :

- Mme GALLIC Marisol assurera la direction
- Mme DOROTTE Julie sera adjointe.

La municipalité félicite Mme Marisol GALLIC pour sa nomination à la direction de l'école et l'assure de son soutien dans l'exercice de sa mission.

Présents au dernier Conseil d'école qui s'est déroulé le 20 juin 2022, Monsieur le Maire et le délégué aux affaires scolaires ont exprimé leur reconnaissance et adressé leurs remerciements à Madame Violette Bordon après son passage aux trois galets.

## **Motion de soutien : la DDEN a été confortée par l'Inspection d'Académie**

La demande de remplacement de la Déléguée Départementale de l'Education Nationale effectuée par les représentants des parents d'élèves (Mr Jean-Daniel Mao, Mme Béatrice VOISARD, Mme Marine DOUGUET et Mme Clémentine BINET) a été déboutée.

L'Inspection d'Académie a décidé de maintenir Madame la DDEN dans ses fonctions qu'elle occupe depuis 2009 à titre bénévole au sein de l'école des 3 galets.

La municipalité prend acte de cette décision qui fait écho à la motion de soutien votée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 03 juin 2022.

## **Poste de secours de Kermabec : arrivée des sauveteurs du SDIS**

Les jeunes sauveteurs du SDIS ont été reçus à la mairie samedi 09 juillet 2022.

Originaires du Pays Bigouden, ils sont déployés sur le poste de secours à la plage de KERMABEC pour veiller à la sécurité des baigneurs. Titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, l'équipe de sauveteurs composée d'un chef de poste et de 4 équipiers sera présente sur la période du samedi 09 juillet au dimanche 28 août 2022 de 13h à 19h.

Les dépenses de surveillance des baignades par le service du SDIS ont atteint en 2021 un montant de 16 034,61 euros TTC.

Les dépenses annexes s'élevaient en 2021 à 4 486,73 euros TTC.

Soit un montant total de 20 521,34 euros TTC.

## **Observatoire Paysager de St-Vio : sauvetage des Cyprès et réhabilitation de la structure**

Suite à l'action initiée par les élus de Tréguennec en 2021 contre l'abattage des Cyprès de Lambert et le démantèlement de l'Observatoire Paysager de St-Vio, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a apporté son soutien, avec notamment la prise en charge du coût de la réhabilitation.

Les travaux de charpente métallique réalisés au début du mois de juillet 2022 par l'entreprise LE BARON (changement des platines de fixation, remplacement d'une partie de l'escalier et du plancher situé à l'étage supérieur de la structure) sont terminés. La facture totale porte sur un montant de 17 386,44 euros TTC.

La réouverture de l'accès à l'Observatoire paysager sera effective après réception de l'avis de conformité délivré par la Commission de sécurité et la levée de l'arrêté municipal d'interdiction.

La séance est levée à 20h17

Le Maire,

Stéphane MOREL

